



POSTULAT URGENT

Auteur CVPO, par Olivier Imboden et Rahel Pirovino-Indermitte
Objet Tests antigéniques par pooling dans le domaine de la santé
Date 06/09/2021
Numéro 2021.09.287

Actualité de l'événement

Le Valais assiste à une augmentation du nombre de cas COVID due à un taux de vaccination inférieur aux attentes et à l'arrivée d'un variant très contagieux. Le Conseil d'Etat a édicté ces jours de nouvelles directives et exigences concernant la réalisation de tests salivaires par l'ensemble des institutions sociales et des établissements sanitaires pour leurs employés non vaccinés.

Imprévisibilité

Il n'était pas prévisible que le Conseil d'Etat ordonne aux institutions sociales et aux établissements sanitaires de procéder à des tests à l'interne selon la procédure contraignante et chronophage des tests salivaires groupés (pooling).

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Les nouvelles directives du Conseil d'Etat sont restrictives. Pour les institutions sociales et les établissements sanitaires, réaliser des tests groupés à intervalle régulier est une procédure très coûteuse au plan organisationnel et en termes de temps (notamment pour les institutions qui sont actives à différents endroits et/ou emploient du personnel dont les horaires ou la présence ne sont pas réguliers). Une telle procédure requiert beaucoup d'énergie et de ressources, aux dépens des patients et clients.

Les tests salivaires groupés ne sont pas concluants. Lors de tests par pooling, tous les employés continuent à travailler sans connaître les résultats et doivent observer une quarantaine en cas de test positif jusqu'à ce que tous les résultats individuels soient connus. Cette manière de faire pose d'énormes défis en termes de planification du personnel.

A noter que les institutions ont fait de très bonnes expériences avec les tests antigéniques rapides durant la deuxième vague. Les collaborateurs ont très bien accepté ces tests et, grâce à la rapidité des résultats, les tests positifs ont pu être vérifiés directement au moyen de tests PCR.

A la demande de plusieurs EMS du Haut-Valais, ces institutions commandent désormais des tests rapides antigéniques via la plateforme "togetherwetest" et les font réaliser par du personnel spécialisé dans leur propre structure.

Conclusion

Nous prions le Conseil d'Etat de revoir sa stratégie de tests annoncée pour les institutions sociales et les

établissements sanitaires, et de permettre à toutes les institutions de recourir à la méthode des tests antigéniques rapides effectués par du personnel spécialisé.